

Au cœur des mangroves. Quand les hommes redessinent les forêts

Forêts dans la mer dont l'arbre phare, le palétuvier, abrite dans ses racines échasses coquillages, poissons et crustacés, les mangroves sont des marais maritimes qui procurent de nombreux biens et services et font l'objet de politiques de gestion contradictoires, balançant entre conversion, restauration et conservation.

La mangrove en forme de cœur, ou l'île de Voh en Nouvelle-Calédonie, vue prise du ciel par Y. Arthus-Bertrand (1990), donne l'image d'une « belle » nature, hors du temps, vierge de toutes traces humaines. Cette vision quelque peu romantique contraste avec les témoignages écrits des navigateurs portugais qui, les premiers, explorent les côtes du nouveau monde et témoignent de leur fascination pour ces forêts dans la mer, étranges et luxuriantes. Elle contraste également avec les récits des marchands négriers, puis les rapports des agents coloniaux, repoussés par des marais pestilentiels et inhospitaliers. De fait, ces derniers n'auront cessé de convertir ces espaces, tout à la fois les hommes et les terres, « à la civilisation » pour les rendre sains et productifs. Les visées hygiénistes — lutte contre les diverses fièvres des marais et notamment le paludisme — et productivistes — mise en valeur agricole — conduisent au défrichement, à l'assèchement,

à la poldérisation de mangroves ouest-africaines, censées devenir le grenier à riz de l'Afrique Occidentale Française, ou encore des Antilles converties en plantations de canne à sucre (et en concessions de chasse comme en Martinique, au bénéfice des propriétaires nantis békès, et au détriment des petits pêcheurs locaux). À la suite des travaux précurseurs des frères Odum au début du XX^e siècle, de nombreux travaux en écologie et génie écologique, mais aussi en histoire et en économie, mettent en évidence les avantages tirés des zones humides, et en particulier les multiples rôles et fonctions des mangroves.

Cette réhabilitation impulsée par les scientifiques, puis relayée par les ONG, plus tardivement par les responsables politiques (milieu des années 1960), débouche sur la signature à Ramsar en 1971 de la convention sur les zones humides d'importance internationale, première mesure de protection de la nature à cette échelle (cf. carte avec site Ramsar in planche Cormier-Salem, Autrement, 2008). La notion de « service écosystémique », promue par le Millenium Ecosystem Assessment, conduit à ré-explore les multiples rôles attachés aux mangroves (cf. tableau synthétique sur les principaux services issus des mangroves) et à s'interroger sur la compatibilité entre usages et la légitimité des pratiques et politiques. De fait, les marais à mangrove se prêtent à une très grande diversité de construction socio-spatiale : du marais de Kaw en Guyane, sanctuaire humide et quasi-vierge de toute occupation humaine aux terroirs multi-usages de la Casamance, patrimoine naturel et culturel en quête d'une nouvelle identité et aux fronts pionniers de la crevette de la Pointe de Camau au Vietnam, les acteurs locaux ont élaboré des territoires fort variés. Les politiques publiques, quant à elles, balancent entre sanctuarisation (protection stricte des espèces animales et des habitats refuges), restauration (et reboisement) et conversion radicale (aménagement industrialo-portuaire ; fermes à crevette). Illustrons ces contradictions entre projets de territoire qui montrent que les mangroves, espaces entre terre et mer, se laissent encore difficilement saisir (y compris par les scientifiques et que leur statut juridique prête à discussion.

Une forêt dégradée à restaurer

La disparition alarmante des mangroves (plus de 3,6 millions d'hectares de mangroves depuis 1980, soit une perte de 20 % de la superficie totale des mangroves selon la FAO, 2008) est due à divers facteurs, climatiques (dont l'élévation du niveau de la mer et les tsunamis) et anthropiques (pression démographique, conversion à grande échelle des zones de mangroves pour la pisciculture, l'élevage des crevettes, l'agriculture, les infrastructures et le tourisme, pollution, etc.). La mangrove est bien souvent considérée d'abord et avant tout comme une forêt de palétuviers et les premiers projets de grande envergure de restauration, conduits par la FAO et l'Unesco/UNDP dans les années 1980, consistent à doubler en dix ans la superficie des mangroves par plantation. Depuis 1992, le PNUD, par l'intermédiaire du GEF (Fond pour l'Environnement mondial) soutient des projets de reboisement, qui se multiplient dans toutes les régions à mangrove, portés par de nombreuses ONG, aussi bien locales (WAAME dans le delta du Saloum au Sénégal), que nationales (Océanium au Sénégal) ou à vocation internationale (IUCN, Mangrove Action Project, Planète urgence, etc.). Avec les accords de Kyoto et les mécanismes REDD, ces politiques connaissent un regain d'intérêt, dans la mesure où les mangroves seraient des usines à carbone et sont soutenues de plus en plus par des entreprises privées (Fondation Yves-Rocher, Danone, etc.).

Deux exemples parmi d'autres :

- En Indonésie, Planète Urgence, qui a déjà planté 650 000 palétuviers (140 hectares), dans la province Nord Sumatra du détroit de Malacca en 2008 et 900 000 plants (200 ha) en 2009, a l'ambition de créer un corridor carbone côtier, de Bandah Aceh à Medan, soit plus de 600 km de côtes.
- En Casamance, au Sénégal, Océanium, soutenu par divers organismes (Fondation Ensemble, Fondation internationale du banc d'Arguin, Fondation Yves Rocher, etc.) a lancé une grande campagne de reboisement fin 2008 : 6,3 millions de propagules de palétuviers (*Rhizophora*) ont été plantées sur quelque 1260 hectares, à raison de 5 000 plants par hectare. En tout, 110 villages, du nord au sud et de l'ouest à l'est de la Casamance, soit 5 400 km², ont participé bénévolement à cette campagne, représentant plus de 10 000 planteurs. L'objectif initial des cinq millions de palétuviers a été largement dépassé. Ces campagnes de reboisement ont été depuis étendues aux deltas de la sous-région (du Saloum à la Rep. de Guinée).

Ces campagnes de reboisement, qui mettent en avant les fonctions de régulation des mangroves et privilégient un compartiment de cet écosystème, suscitent de nombreuses interrogations sur la prise en compte des autres

services issus de l'ensemble des marais à mangrove mais aussi sur les facteurs qui conditionnent la réussite des plantations, tels les caractéristiques du site (hydrologique, pédologique, climatique, etc.), le choix des propagules, graines ou plants, le coût de la main-d'œuvre, sur la qualité biologique (adaptabilité, robustesse) et socio-économique des diverses espèces et leur vitesse de croissance respective.

Un habitat à protéger, un jardin à ré-inventer

Le nombre d'aires marines protégées comprenant des portions de mangrove ne cesse d'augmenter et leurs visées de s'étendre : d'abord conçues comme des habitats refuges pour des espèces animales dites d'intérêt patrimonial, qu'elles soient emblématiques comme le tigre royal du Bengale (cf. Sundarban National Park, parc national de l'Ouest Bengale, créé avec le soutien du WWF en 1973) ou d'importance internationale comme les oiseaux limicoles migrateurs (cf. sites Ramsar inscrits dans les années 1970 tel le Delta du Saloum créé Parc National en 1976), les mangroves, écosystèmes complexes — des fronts de mer colonisés par les palétuviers aux zones d'arrière-mangrove telles les tannes — essentiels pour le maintien de la biodiversité tant marine que terrestre, sont élevés au statut de biens publics mondiaux et objets de diverses mesures de conservation — des sanctuaires stricts de nature aux réserves communautaires — et de valorisation écotouristique, qui prend diverses formes (excursion en pirogue ou balade à pied le long de sentiers écologiques balisés de belvédères, observation de la faune, pêche dans les chenaux de marée ou encore pêche sportive, etc.).

Si certains pêcheurs deviennent écogardes, guides ou piroguiers, les infrastructures (lodges, carbets flottants et autres structures hôtelières) et circuits touristiques sont le plus souvent entre les mains d'opérateurs privés, étrangers au milieu, et les emplois offerts localement sont limités. On est ainsi en droit de s'interroger sur la légitimité de telles mesures, qui, certes, permettent de maintenir les services de régulation, auto-production et culturels, mais interdisent les prélèvements. Sinon dans les mangroves peu peuplées (de Guyane ou de Nouvelle Guinée par exemple) ou exploitées de façon saisonnière par de petits campements d'usagers migrants, il paraît illusoire que les usagers locaux renoncent aux ressources de la mangrove et se convertissent en gardiens de la mangrove, jardin de la mer planétaire.

Des terroirs communautaires à requalifier

Le peuplement ancien et l'existence de riches civilisations des marais dans plusieurs régions à mangrove, dont les Sundarbans en Inde, le Rufiji en Afrique de l'Est, les « Rivières du Sud » entre Casamance et Geba en Afrique de l'Ouest, ont longtemps été méconnus, voire engloutis. Les fouilles archéologiques des amas coquilliers, qui ont mis à jour des pièces de monnaies, inscriptions, sculptures, images, etc., puis les sources écrites à partir des XV^e et XVI^e siècles en constituent des témoignages irréfutables. Les paysages actuels en gardent de remarquables empreintes, tels le dense réseau de canaux permettant le transport des marchandises (épices, sels, ivoires mais aussi esclaves) du Rufiji à Zanzibar et alimentant le commerce swahili à longue distance ; ou encore les profondes digues qui entourent les terroirs des Rivières du Sud, fruit de savoir-faire et techniques transmis de générations en générations pour convertir les marais saumâtres en rizières. De nos jours, ces régions au passé glorieux, à la forte densité de population, au système d'usage multiple, sont touchées de plein fouet par les changements globaux. La péjoration climatique, le fort exode rural des jeunes, l'arrivée de nouveaux usagers aux pratiques extractivistes concourent à la remise en cause des structures anciennes de contrôle du terroir et à la dégradation des systèmes à mangrove. Dans ce contexte, la valorisation des produits tirés de la mangrove (crevettes, coquillages, miel, sel etc.) au moyen de divers instruments (de l'amélioration des procédés d'exploitation, transformation et commercialisation à la labellisation et à la certification) peut apparaître comme un moyen de concilier conservation de la biodiversité et développement local. De fait, les initiatives se multiplient pour mieux qualifier ces productions et en faire des « produits du terroir » (cf. programme Biodivalloc (ANR BD 2005) et colloque de juin 2009 « Localiser les produits » organisé à l'Unesco).

« Les mangroves ne se contentent pas de recoloniser le terrain, elles effacent le temps. » (Amitav Ghosh, 2004. *Le pays des marées* : p. 65).

Il est nécessaire d'aller « au cœur » des mangroves (en descendant du ciel...) pour en comprendre les dynamiques interactives (entre les écosystèmes et les hommes), en partant des réalités locales et en les articulant à d'autres échelles et niveaux d'observation. Les politiques et investissements -publics comme

privés, nationaux ou internationaux-, en privilégiant un compartiment des mangroves, un secteur d'activité, ont contribué à la simplification du système et à sa fragilisation. Prendre en compte tous les biens et services issus des mangroves, en évaluer la valeur totale, est sans doute un des défis scientifiques majeurs.

Auteur : **Marie-Christine Cormier-Salem**



Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants
de la forêt

Représentations,
usages, pratiques

Politiques et
dynamiques forestières

Coordination générale :
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :
Geneviève Michon
Bernard Moizo

Conception graphique :
Pascal Steichen



Année internationale
des forêts 2011

Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en
PDF

